

L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET LA FORÊT DANS LES ALPES-MARITIMES



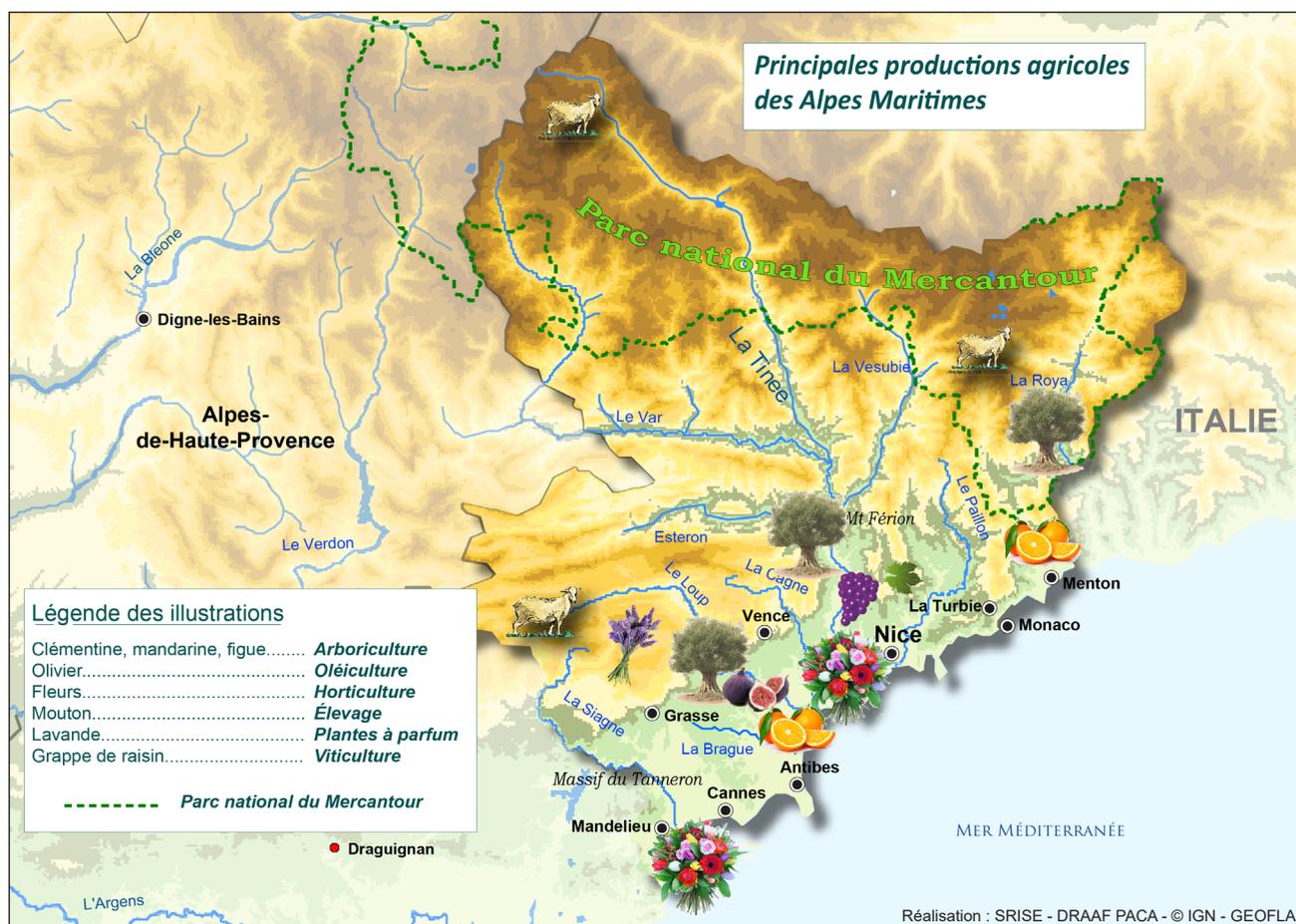
CE QU'IL FAUT RETENIR

L'activité agricole du département emploie 2 100 équivalents temps plein pour un chiffre d'affaires annuel de 79 millions d'euros. Les industries agroalimentaires emploient plus de 1 200 salariés et la fabrication d'huiles essentielles plus de 2 400 salariés.

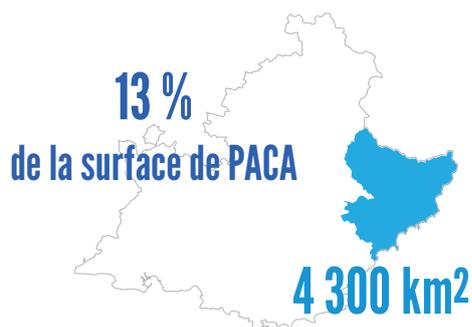
Les 1 820 exploitations agricoles sont principalement orientées vers la production de fleurs et plantes, légumes et fruits, dont olives et agrumes, ainsi que l'élevage ovin.

En croissance, l'agriculture biologique couvre 21 % des surfaces agricoles et concerne à présent 291 exploitations. L'enseignement agricole contribue au développement des pratiques agro-écologiques en formant chaque année près de 1 100 élèves et apprentis dans le département.

La forêt est majoritaire dans l'occupation des sols : elle couvre 60 % du département. Comme les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes sont ainsi le 4^e département forestier de France métropolitaine.



TERRITOIRE : 253 habitants par km²



Le département des Alpes-Maritimes s'étend sur **4 300 km²**, soit **13 %** de la surface régionale.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2019

1 086 219 habitants



22 % de la région

Avec **1 086 219** habitants, le département représente **22 %** de la population régionale, soit **253 habitants par km²** (159 en moyenne régionale).

Source : Insee - Recensement de la population au 01/01/2018

LES SURFACES AGRICOLES : 54 400 ha

13 %
du département

54 402 ha



Les surfaces agricoles

Elles couvrent **54 402 ha**, soit **13 %** du département et **2 %** de la région.

9 %
du département

39 293 ha



Les sols artificialisés

Ils représentent **9 %** du département (10 % en moyenne pour la région).

11 %
de la SAU productive

1 200 ha



Les surfaces irrigables

On estime que **1 200 ha** de SAU sont irrigables, soit **11 %** de la SAU productive du département.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2019

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016



19 ha

Superficie agricole utilisée moyenne

Avec **19 ha**, la SAU moyenne des exploitations du département (hors pâturages collectifs) est nettement inférieure à la moyenne régionale (31 ha) du fait des spécialisations à forte valeur ajoutée.

Le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture dégagent en effet des produits à l'hectare supérieurs aux autres spécialisations et nécessitent de moindres surfaces à chiffre d'affaires équivalent.

SAU moyenne des exploitations du département selon la spécialisation (hors pâturages collectifs)

Ovins et caprins	135 ha
Bovins et autres animaux	60 ha
Viticulture	7 ha
Polyculture-polyélevage	2 ha
Grandes cultures (dont plantes aromatiques, à parfum)	2 ha
Maraîchage-horticulture	2 ha
Arboriculture	1 ha

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

EXPLOITATIONS AGRICOLES : plus de 60 % en maraîchage-horticulture et arboriculture

1 820
exploitations

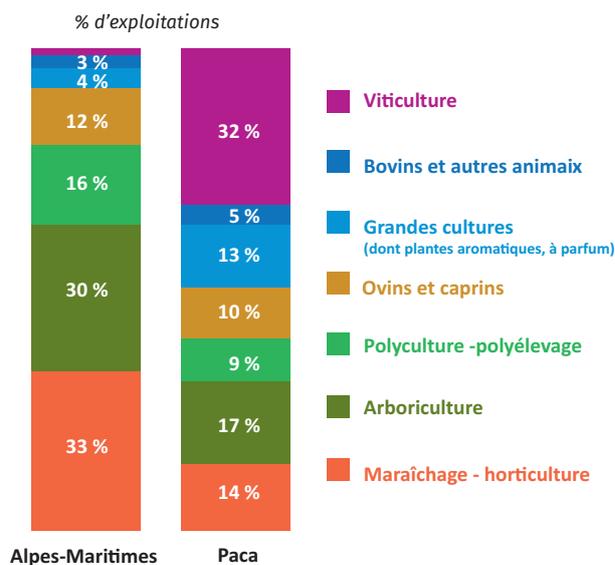
10 %
des exploitations de la région



Avec **1 820** exploitations agricoles, le département rassemble **10 %** des exploitations de la région.

Un tiers des exploitations sont spécialisées en maraîchage-horticulture et un tiers en arboriculture.

Spécialisation des exploitations



Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

EMPLOIS AGRICOLES : 2 125 emplois

En 2018, le département compte **2 125 emplois agricole** à temps plein, dont **1 394 emplois** de dirigeants, **268 emplois** de conjoints, **463 emplois** de salariés.

dirigeants et conjoints

salariés

2 125
Emplois agricoles



1 662 emplois



463 emplois ETP

Source : Agreste - Données RA et MSA, calculs SSP

AGRICULTURE BIO : 6 560 ha engagés



La SAU certifiée « agriculture bio » ou en conversion du département s'étend sur **6 560 ha**, soit **21,4 %** des surfaces agricoles des exploitations du département.

Ce sont **291 exploitations** qui sont engagées dans la production biologique en 2019.

21,4%
de la SAU certifiée
"agriculture bio"
ou en conversion



6 560 ha

291
exploitations
engagées dans la
production biologique



Source : Agence Bio 2019

PRODUCTIONS AGRICOLES : horticulture et agrumes

Avec **210 ha** en production de fleurs et feuillages coupés, l'horticulture est un secteur phare du département. Par ailleurs, en 2019, le département produit **619 tonnes** d'agrumes.

210 ha



Fleurs et feuillages coupés

619 tonnes



Agrumes

Le cheptel du département est réduit avec quelque **54 948 ovins**, principalement pour la production de viande, et **2 285 bovins**.

Cheptel



54 948
ovins



2 285
bovins

La production de lait est estimée à **9 549 hl** de lait de chèvre, **9 514 hl** de lait de vache et **1 993 hl** de lait de brebis.



Lait



9 549
hl



9 514
hl



1 993
hl

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2019

AIDES PERÇUES : 15 millions d'euros au titre de la PAC

En 2019, les aides PAC versées aux exploitations du département s'élèvent à **15 millions d'euros**.

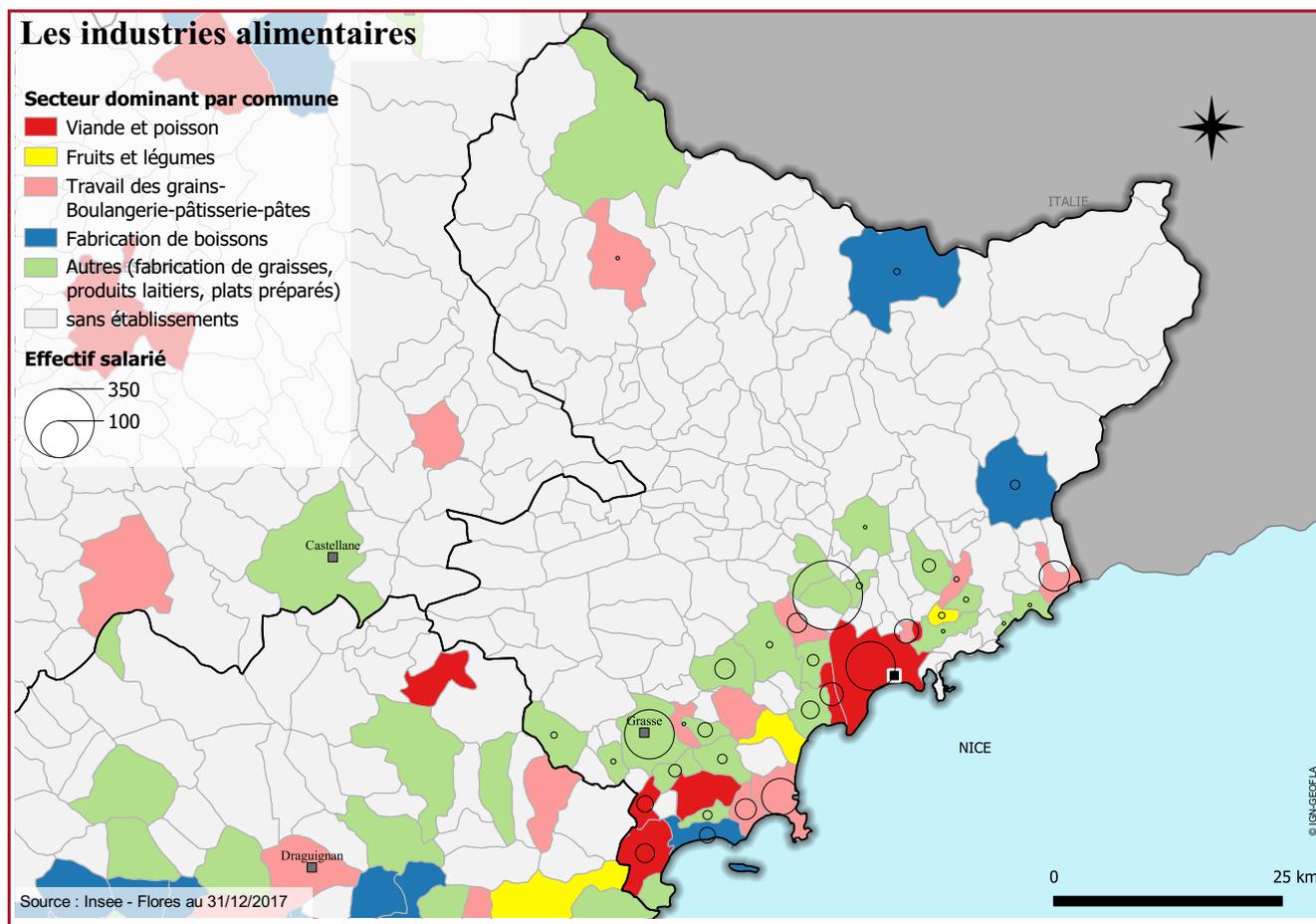
Parmi ces aides, **8 millions d'euros** ont été versés au titre du 1^{er} pilier et **7 millions d'euros** au titre du 2^e pilier.

15 M €
Aides PAC
aux exploitations
du département



Source : DRAAF PACA d'après ASP - Paiements au 25/04/2020

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION



Les industries agroalimentaires des Alpes-Maritimes emploient **1 235 salariés** au 31/12/2017, majoritairement en production alimentaire (1 197 salariés).

Avec 84 établissements et 615 salariés, la fabrication du thé, café, cacao, chocolat, sucre, des confiseries, condiments, assaisonnements et plats préparés est le 1^{er} secteur agroalimentaire du département.

Le secteur de la boulangerie - pâtisserie industrielles et de la fabrication de pâtes alimentaires est le 2^e plus gros employeur avec 363 salariés.

Le commerce de gros de produits agroalimentaires regroupe 290 établissements et emploie **2 902 salariés**.

La fabrication d'huiles essentielles issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales emploie **2 433 salariés** répartis dans 55 établissements, pour une valeur exportée vers l'étranger d'un milliard d'euros.

Source : Insee - Flores au 31/12/2017 - Douanes 2019

VALEUR DE LA PRODUCTION : 79 millions d'euros



Le chiffre d'affaires de la production agricole du département est estimé à **79 millions d'euros** en 2019.

L'horticulture constitue la 1^{re} source de richesse avec 36 % de la valeur agricole départementale. Les animaux et les fruits constituent les 2^e et 3^e productions.

Top 5 des productions

Horticulture, pépinières	30 millions €
Animaux et productions animales	17 millions €
Légumes	9 millions €
Fruits	7 millions €
Fourrages et plantes fourragères	6 millions €

Source : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture 2019 provisoires

ACTIVITÉ FORESTIÈRE : 4^e taux de boisement de France

49 400 m³
de bois ronds



La récolte forestière dans le département est estimée à **49 400 m³** de bois ronds, dont 62 % est destinée à l'énergie.

Source : Agreste -

Enquête exploitations forestières et scieries 2019

60 %
taux de boisement



Avec un taux de boisement de **60 %**, le département arrive à la 4^e place métropolitaine (31 %).

Source : IGN - Inventaire forestier

418
emplois salariés



L'activité forestière (Cf. Définitions) génère **418 emplois salariés** au 31/12/2017.

Source : Insee - Flores au 31/12/2017

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : 1 122 élèves et apprentis

432
élèves



690
apprentis



1
établissement



Pour l'année scolaire 2019-2020 dans le département, **un établissement public** dispense un enseignement agricole auprès de **432 élèves** et **690 apprentis**.

L'établissement d'Antibes est notamment impliqué dans le plan national du projet agro-écologique pour la réduction de l'usage des pesticides et l'agriculture biologique.

Source : DRAAF - Service régional de la formation et du développement

Définitions

SAU : superficie agricole utilisée, terres dédiées à une activité agricole hors bâtiments, cours, friches, bois...

SAU productive : superficie agricole utilisée dont est déduite la surface toujours en herbe (STH) peu productive (landes, parcours...)

1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC) : aides à la production.

2^e pilier de la PAC : aides au développement rural.

Activité forestière : exploitation forestière (02.20Z) ; sylviculture et services à l'exploitation forestière (02.10Z et 02.40Z) ; travail du bois (16.10A à 16.29Z) ; Industrie du papier et du carton (17.11Z à 17.24Z) ; Travaux de charpente (43.91A).

www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr/DONNÉES-STATISTIQUES

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique
et Économique

132, bd de Paris - CS 70059
13331 Marseille Cedex 03

Directeur régional : Patrice de Laurens
Directrice de la publication : Nadine Jourdan
Rédacteur en chef : Joachim Timotéo
Rédactrice : Barbara Michelet
Composition : Nadine Nieto
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1773-3561